

Les Vaudois n'ont pas peur des météorites

Les propriétaires ne seront plus assurés contre la chute de cailloux. Mais ils auront une couverture contre les effondrements de terrain

Contrairement aux Gaulois, les Vaudois ne craignent pas que le ciel leur tombe sur la tête. La majorité du Grand Conseil a refusé hier de maintenir la chute de météorites dans la liste des événements naturels susceptibles d'être remboursés par l'Établissement d'assurance du canton de Vaud (ECA). Ce genre d'événements n'est en général plus remboursé par les assureurs, la couverture étant jugée trop onéreuse.

Lena Lio (VL) plaide pour un maintien et rappelle l'épisode d'une chute d'aérolithe en Russie, en 2013, qui avait endommagé des bâtiments. Mais, pour le Conseil d'Etat et la commission, une telle couverture est quasi inutile. Vaud n'est pas une région à risque, précise Jacqueline de Quattro. «Ah bon, les météorites auraient-elles tendance à éviter notre canton et à se diriger vers Genève?» lance Raphaël Mahaim (Verts), déclen-

chant l'hilarité. Il tombe 84 000 météorites par an dans le monde, «mais la dernière recensée sur Vaud est tombée en 1901, pesait 750 grammes et n'a pas provoqué de dégâts», précise la ministre. Les trois quarts des députés approuvent.

«Les météorites auraient-elles tendance à nous éviter et à se diriger vers Genève?»

Raphaël Mahaim Député (Verts)

En revanche, les propriétaires seront désormais assurés contre les effondrements de terrain dans la loi sur l'assurance des bâtiments et du mobilier (LAIEN). Ces phénomènes, appelés aussi «dolines», pourraient se produire dans le Jura ou les Préalpes. Quelque 1500 bâtiments vaudois sont situés dans des zones à risque, selon l'Université de Lausanne. Suffisant pour inscrire ce genre de catastrophes dans la loi. **P.C.**